



CLUB PROSPER MONTAGNÉ



Marque déposée INPI n° 10 76095
CLUB CREE EN 1950
PRIX CULINAIRE, PRIX GASTRONOMIQUE
LES METIERS DE L'ALIMENTATION
SELECTION PERMANENTE DES « MAISONS DE QUALITE »
N° SIRET 784 452 518 00029

FICHE D'ADHESION MEMBRE GASTRONOME

*Nous vous remercions de bien vouloir retourner cette fiche à
Monsieur le Président du Club Prosper Montagné
4 rue de Gramont 75002 PARIS
dûment remplie signée et accompagnée de votre règlement
par chèque libellé à l'ordre du Club Prosper Montagné*

NOM et Prénom :

Adresse personnelle

.....

Télport.....Courriel.....

Profession

Adresse professionnelle

TélFax.....Courriel.....

Donnez-vous l'autorisation au Club d'utiliser vos coordonnées oui non

Parrainage par un Membre du Club:

➤ **COTISATION 2021** **120 €**

➤ **INTRONISATION et DROITS D'INSCRIPTIONS** **90 €**

Chevalier dans l'Ordre Gastronomique de St-Fortunat, Evêque de Poitiers,
patron des gastronomes, Cordon violet avec Médaille & Diplôme « Mérite Culinaire »

TOTAL **210 €**

Date

SIGNATURE "Membre Gastronomique"

Le

Siège administratif : Club Prosper Montagné - 4 rue de Gramont -75002 Paris

Tél 01 42 96 48 85

Siège social: Club Prosper Montagné - CCI, 3bd Camille Pelletan - 11000 Carcassonne

Web: www.prosper-montagne.fr - Courriel : prosper.montagne@wanadoo.fr



CLUB PROSPER MONTAGNÉ

Marque déposée INPI n° 10 76095
CLUB CREE EN 1950
PRIX CULINAIRE, PRIX GASTRONOMIQUE
LES METIERS DE L'ALIMENTATION
SELECTION PERMANENTE DES « MAISONS DE QUALITE »
N° SIRET 784 452 518 00029



Déroulement de l'intronisation et du chapitre

Les intronisations des Chevaliers dans L'Ordre Gastronomique de Saint Fortunat sont réalisées par le Président ou Vice Président du club lors d'un chapitre déjeuner ou dîner.

Le Président ou Vice Président vous présentera grâce à un texte de quelques lignes remis au Secrétariat quelques jours avant la manifestation. Ce texte permet à l'assemblée présente de mieux vous connaître, sachant que vos parcours professionnels et personnels (si vous le souhaitez) seront décrits par vos soins ou ceux de votre parrain.

Après votre présentation le Président ou Vice Président vous remettra un cordon (ruban avec une médaille de l'ordre de Saint Fortunat) qui signifie que vous faites parti intégrante du Club, car vous serez devenu un Membre Montagné Gastronomique.

A la fin des intronisations, l'ensemble des convives pourra alors passer à table pour pouvoir découvrir ou redécouvrir la cuisine du chef.

Siège administratif : Club Prosper Montagné - 4 rue de Gramont -75002 Paris
Tél 01 42 96 48 85

Siège social: Club Prosper Montagné - CCI, 3bd Camille Pelletan - 11000 Carcassonne

Web: www.prosper-montagne.fr - Courriel : prosper.montagne@wanadoo.fr